
Département
du Nord

N° du registre
des
délibérations

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-04-13

Objet :

Etaient présents :

**Budget
primitif 2026**

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

DE WAZIERES Cyril, pouvoir COMPERNOLLE Guillaume,
CRACCO Stéphane, pouvoir BLONDEAU Alain.

Date de
convocation
03/04/2026

Absent :

Date de publication
23/04/26

Vu le Code général des collectivités territoriales article L. 1612-12 et L. 1211-14 ;

Considérant la délibération 2026-03-02 relative au débat d'orientation budgétaire 2026 ;

Considérant la délibération 2025-04-12 relative à l'affectation des résultats 2025 ;

Nombre de
Conseillers

Suite à présentation en commission « finances et budget » du 01/04/26.

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Votants : 27

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le budget primitif a été établi sur les bases du Débat d'Orientations Budgétaires du 26/02/2026.

La commission « finances et budget » du 01/04/26 a examiné dans le détail les éléments constitutifs du budget. Après présentation et concertation, elle a émis un avis favorable sur les propositions ci-dessous.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Exemples : la rémunération du personnel, les fournitures et consommations courantes, le petit entretien, la participation et les subventions aux organismes extérieurs, puis le paiement des intérêts des emprunts.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'inscrire aux différents chapitres les sommes suivantes :

chapitre 011 « Charges à caractère général »	1 900 000,00 €
chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »	2 900 000,00 €

chapitre 014 « Atténuation de produits »	6 754,00 €
chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	380 000,00 €
chapitre 66 « Charges financières »	79 643,00 €
chapitre 67 « Charges exceptionnelles »	6 000,00 €
Total des dépenses réelles	5 272 397,00 €
Total des dépenses d'ordre	3 562 783,64 €

Qui se composent :

de la dotation aux amortissements (chapitre 042)	205 000,00 €
du virement à la section d'investissement (chapitre 023)	3 357 783,64 €
Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à :	8 835 180,64 €

2°) Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières constituées par des « produits d'exploitation » des services publics à caractère administratif et d'occupation ou d'utilisation du domaine (droits d'entrée, redevance pour utilisation des services cantine, garderie, centre aéré, concessions cimetières, location de salles, droits de place), des dotations de l'Etat et enfin de recettes fiscales.

Il est proposé d'inscrire aux différents chapitres :

chapitre 70 « Produits des services »	517 522,00 €
chapitre 73 « Impôts et taxes » sauf le 731	510 494,00 €
chapitre 731 « Fiscalité locale »	3 867 434,00 €
chapitre 74 « Dotations et participations »	2 236 204,00 €
chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »	94 000,00 €
Total des recettes réelles	7 225 654,00 €

Il convient d'y ajouter le résultat de clôture 2025 (chap. 002)

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à :

8 835 180,64 €
La section de fonctionnement se trouve équilibrée en dépenses et recettes.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par les ressources propres d'origine interne représentant l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement :

- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	3 357 783,64 €
- Chapitre 040 : dotation aux amortissements	205 000,00 €
- Chapitre 041 : opérations patrimoniales	290 000,00 €
- Chapitre 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	989 660,04 €

Et les ressources propres d'origine externe :

- Chapitre 10 FCTVA	563 264,56 €
- Chapitre 13 Subventions d'investissement	642 397,00 €
- Chapitre 24 Produits de cessions d'immobilisation	1 081 000,00 €
- Chapitre 24 restes à réaliser	522 000,00 €
- Solde reporté	711 869,96 €

Le montant total des recettes s'élève à 8 362 975,20 €

2°) Les dépenses d'investissement

Elles sont constituées par :

- Les restes à réaliser 2025 reportés	2 223 530,00 €
- Les propositions 2026	6 139 445,20 €
o Immobilisations incorporelles chapitre 20 :	56 696,72 €
o Immobilisations corporelles chapitre 21 :	296 803,30 €

Total des opérations d'équipement 4 638 516,00 € qui se décomposent :

o Centre-ville (programme 915)	260 000,00 €
o Maison de la culture (programme 917)	4 378 516,00 €

Emprunt (chapitre 16)
Opérations patrimoniales (chapitre 041)

857 429,18 €
290 000,00 €

Le montant total des dépenses s'élève à :

8 362 975,20 €

Les investissements ont été détaillés lors de la commission « finances et budget » du 01/04/26.
La section d'investissement se trouve équilibrée en recettes et dépenses.

Le conseil municipal valide à l'unanimité d'une part les dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'autre part les dépenses et les recettes à inscrire en section d'investissement.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril (pouvoir COMPERNOLLE Guillaume), JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane (pouvoir BLONDEAU Alain), CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice,

Abstention : SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.



La secrétaire de séance,


Carmen PLANCQ



Le Maire,


Alain BLONDEAU

